

Décision DG n° 2024-150 du 01/03/2024 - Nomination à l'ANSM (CREPIN Caroline)

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 7 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Le quatrième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Madame CREPIN (Caroline) est nommée cheffe du pôle achats et marchés ; ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 4 mars 2024, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 1^{er} mars 2024

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale

● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 05/03/2024

Décision DG n° 2024-151 du 01/03/2024 -
Délégation de signature à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE